



**POUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ,
POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES !**

**Jeudi 22 mars 2018
Faisons converger nos luttes !**

Services publics, emplois, statut, salaires, retraite, instances représentatives du personnel, Macron veut tout passer à la moulinette libérale ! C'est la même logique que les ordonnances contre le droit du travail, et les attaques contre les cheminots.

Il l'avait annoncé dans son programme, les fonctionnaires et les services publics sont dans le viseur. Tout comme ses prédécesseurs, Macron, recycle tous les clichés pour nous dénigrer vis-à-vis de l'opinion publique : fonctionnaires fainéants, coûteux, archaïques...

Par contre, Macron-Philippe et Darmanin oublient de préciser que la politique qu'ils ont choisi de mener, sous couvert de prétendue modernité, consiste à livrer des missions de service public aux intérêts privés qui sont à la recherche de nouveaux marchés afin de faire encore et toujours plus de profit, au détriment de l'intérêt général !

Services publics en danger

Le gouvernement a franchi un nouveau cap le 1^{er} février dernier. En préconisant un plan de départ volontaire, le recours accru au non-titulariat et à la précarité, l'extension du salaire « au mérite », la diminution des instances de représentation du personnel, c'est une nouvelle attaque d'une très grande violence.

En plus de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, le gouvernement veut, dès 2019, supprimer les CHSCT, identifier les métiers pour lesquels le recrutement de titulaires ne serait plus la règle...

L'école ne sera pas épargnée.

Le nombre de postes offerts aux concours est en baisse de 20 % dans le 2nd et de 10 % dans le 1^{er} degré en 2018...

Salaires en baisse

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la perte cumulée de pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'inflation s'élève à près de 6 %.

Cela s'aggrave encore. Les personnels ont ainsi pu découvrir une baisse nette du salaire en janvier.

Les maigres augmentations du PPCR sont repoussées d'un an. Parallèlement, le jour de carence est restauré et l'indemnité censée compenser la hausse de la CSG ne sera plus revalorisée à partir de 2019.

Surtout le gouvernement répond aux exigences légitimes de hausses des salaires par la volonté de développer la part individuelle de la rémunération. **En bref, n'augmenter que quelques un-es au détriment de la majorité.**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
MANIFESTATION**

10h30

Carrefour Tourny



Les cheminots eux aussi dans la rue

A la SNCF aussi Macron veut aller au pas de charge pour imposer une réforme qui s'en prend aux cheminots comme aux usagers de la SNCF.

Ouverture à la concurrence, fermeture des lignes, fin du statut des cheminots, c'est, au non de la rentabilité, la dégradation assurée du service de transport et des conditions de travail.

Manifestation des salariés du commerce

La fédération du commerce appelle à se joindre à la manifestation du 22 mars pour protester contre les milliards d'argent public versés aux entreprises qui ont profité de cette manne pour supprimer des effectifs et jeter dans la précarité des travailleurs souvent déjà payés au rabais tout en remplissant les poches des actionnaires.

EXTRAIT du communiqué commun de l'intersyndicale

Les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires appellent les agent-es à se mobiliser massivement le 22 mars.

Pour :

- Une négociation salariale immédiate pour **le dégel de la valeur du point d'indice**, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les **créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin** et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau **plan de titularisation des contractuel.le.s**, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire **respecter l'égalité professionnelle** ;
- **L'abrogation du jour de carence** ;
- La défense et la pérennisation du **système de retraite par répartition** et des **régimes particuliers**.
- La défense du **statut général des fonctionnaires**



Limoges, le 12 mars